

FRACG
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

En 2024, la FRACG a souhaité renforcer son fonctionnement en obtenant des moyens financiers permettant, notamment, l'engagement d'une personne chargée de la coordination. En effet, chaque séance implique un travail important en amont : préparation, concertation, validation.

C'est dans ce contexte qu'a été amorcée une demande de soutien spécifique en 2023, fruit de plusieurs années d'expérience et de réflexion, et discutée collectivement au sein du Conseil de la FRACG ainsi que dans les comités des entités membres. En effet, la présidence, en 2023-2024, a dû assumer une charge de travail qui dépassait largement son mandat puisqu' elle se chargeait également de la coordination depuis 2018 (naissance du projet jusqu'en 2024).

En 2025, les membres du Conseil ont souhaité œuvrer de manière bénévole. La rémunération de la personne chargée de la coordination est assumée par les cotisations des faîtières membres.

Entités membres et leurs représentantexs

FGMC (Fédération genevoise des musiques de création) **:** Kate Espasandin, Eloi Calame & Noé Franklé
AGMD (Association des métiers de la danse) : Barbara Yvelin & Nicolas Nussbaum
Action intermittence : Alexandra tiedemann & Daniel Gibel
Visarte.Genève : Camille Dumond & Zoé Aubry
Coordination : contact@reseau-culturel-geneve.ch
Présidence : presidence@reseau-culturel-geneve.ch - Fabienne Abramovich

Sommaire

I. Etat des lieux en 2024
1. Membres de la FRACG en 2024
2. Séances du conseil de la FRACG 2024
3. Assemblée générale 2024

II. Organisation interne
1. Mode de rémunération
2. Travail de coordination interne
3. Postes de présidence et de trésorier·re
4. Charte de la FRACG

III. Projets
1. FRACG
2. RP Danse
3. Visarte Genève
4. FGMC

IV. Finances
V. Année à venir

I. Etat des lieux en 2024

1. Membres de la FRACG en 2024

En 2024 la FRACG rassemble les entités suivantes : Visarte Genève, TIGRE, FGMC, RPdanses, Action Intermittence. Le 10 septembre 2024, l'association TIGRE démissionne de la FRACG.

2. Séances du conseil de la FRACG 2024

En 2024, la FRACG a tenu 3 séances ordinaires et une assemblée générale.

- Séance de Conseil – 13 février 2024
- Séance de Conseil – 18 avril 2024
- Assemblée générale statutaire 2024., provisoirement arrêtée au mercredi 29 mai 2024 (10h–13h). Assemblée générale statutaire 2024, 2e partie 9 octobre 2024
- Séance de conseil – 4 décembre 2024

Ces séances ont permis d'aborder plusieurs enjeux structurants liés au fonctionnement interne de la FRACG, en particulier autour de l'allocation de la subvention cantonale, du rôle de la coordination, et des modalités de reconnaissance du travail effectué.

Les points principaux abordés lors de ces séances étaient:
- le principe de la rémunération du travail et des séances a été abordé. Plusieurs propositions se sont dégagées, notamment le versement de **cachets pour la présence** dans le cadre de mandats extérieurs (notamment pour les commissions politiques ou représentations publiques), ainsi que pour la coordination de groupes de travail.
- le **travail de coordination** de la FRACG, actuellement assuré bénévolement par la présidente. La question de pouvoir engager une personne pour la coordination dès lors devient vitale.

3. Assemblées Générales 2024

L'AG est ouverte aux membres des comités des associations membres (et non à tous leurs membres). En effet le mandat des membres du Conseil implique une coordination des entités en amont afin d'obtenir des votes au sein du Conseil. Chaque entité procède - selon son organisation propre - à des concertations internes.

L'Assemblée générale a eu lieu le 29 mai 2024. L'ordre du jour a été défini, incluant notamment l'historique et le positionnement de la FRACG, la validation des comptes 2023, le rapport d'activité 2017–2023, l'élection des membres du Conseil et de la présidence, la validation du budget 2024 et des orientations stratégiques futures.

L'annonce soudaine de TIGRE quant à son souhait de quitter la FRACG a suscité de nombreux questionnements quant à la volonté de la FRACG d'établir des règles claires en matière de partenariat et de consolider ses fondations. En réponse, les statuts de l'Association ont été modifiés afin de tenir compte de ces enjeux.

Certains points à l'ODJ n'ont pas pu être abordés. Une séance spécifique du Conseil a eu lieu le 9 octobre 2024 afin de pouvoir avancer et poursuivre le travail de la FRACG qui a été "gelé" durant de long mois.

II. Organisation interne

1. Mode de rémunération

Une discussion a eu lieu autour des modes de rémunération envers les personnes représentantexs de la FRACG. Un consensus s'est dégagé sur le principe de pouvoir rémunérer les représentantexs participant à des mandats extérieurs (notamment pour les commissions politiques ou représentations publiques), ainsi que pour la coordination de groupes de travail. Des désaccords ont émergé quant au mode de redistribution : certaines faîtières préférant un versement direct à leurs membres (sous la forme de salaire ou facture), d'autres souhaitant que la FRACG s'en charge (via facture). Des votes de principe ont permis d'établir un cadre de fonctionnement transitoire, tout en laissant la porte ouverte à des ajustements lors de l'Assemblée générale.

Il a été décidé que les versements seront effectués sur présentation de facture. Il a également été convenu qu'un forfait au prorata des subventions obtenues serait redistribué de manière équitable pour chaque poste indiqué dans le budget prévisionnel transmis aux autorités administratives.

Les discussions autour des moyens financiers de chaque entité se sont avérées particulièrement difficiles. C'est pourquoi, il a été décidé qu'aucune demande de subvention serait faite pour le fonctionnement de la FRACG. Un autre argument est que cela permet une autonomie et séparation claire face aux autorités administratives et politiques d'autant que la mission première de la faîtière FRACG est de constituer un groupe de pression.

2. Travail de coordination interne

Une première clarification a été amorcée entre les tâches de coordination, d'administration, et de représentation. Les membres ont convenu qu'un travail de définition plus précis devait être mené, notamment en distinguant ce qui relève du fonctionnement courant, de la gestion financière, ou des actions ponctuelles. Une réflexion est également en cours sur la possibilité d'un tournus pour certaines fonctions et sur l'établissement d'un cahier des charges partagé.

Visarte Genève est désignée pour la coordination 2025. Le groupe a présenté un projet de programme pour 2025, centré sur des thématiques politiques et sur les enjeux partagés par les faîtières (formation, application des barèmes, maternité/APGM, rémunération artistique). La discussion a permis de recentrer les ambitions autour des missions premières de la FRACG : coordination, action politique, élaboration d'un langage commun. Le rôle de coordination reste confié à l'entité désignée, rémunérée selon un modèle simplifié : les cotisations des membres permettront un forfait d'heures étendu sur l'année, permettant d'effectuer la coordination de façon cadrée.

3. Postes de présidence et de trésorier·re

La question du rémunération de la présidence et de le/la trésorier·e a été soulevée, en particulier dans le cadre de leur participation à des groupes de travail impliquant une expertise spécifique. Ces points ont fait l'objet de décisions lors d'une séance suivante.

4. Charte de la FRACG

La charte de la FRACG a joué un rôle fondateur pour une réflexion éthique et politique du réseau dès 2018, en affirmant un mode de fonctionnement démocratique, bienveillant et collégial.

La charte, considérée comme un outil déontologique en prévention des conflits, est relue en 2024 par chaque entité pour y apporter des modifications et actualiser sa validation. RP Danses-Genève a proposé un usage ritualisé de la charte (lecture d'un article à chaque réunion). La charte est accessible ici.

III. Projets

1. FRACG

Site web

La mise à jour du site internet a été abordée, avec la présentation du budget encore disponible (CHF 18'675.99). Tel qu'initialement prévu, Natascha Michel, webmaster, accompagnera, chaque entité dans la prise en main de l'outil courant 2024-2025. Une formation est prévue, et chaque entité est invitée à réfléchir à sa présentation en ligne. Un budget spécifique est dédié à ce mandat. La structure du site est pensée comme un outil politique commun et de visibilité concernant les actions politiques menées par la FRACG. À la différence des sites propre à chaque entité qui ont un usage lié au travail spécifique et professionnel de chacune d'entre elles.

2. RP danses

Plan d'action contre le harcèlement

Formation et ateliers de sensibilisation

Depuis 2021, l'association des Rencontres professionnelles de danses - Genève se mobilise pour développer des ressources et un accompagnement du milieu de la danse afin de maintenir et développer la santé au travail, que ce soit au sein des compagnies, des écoles ou des festivals. Concrètement, en 2024, l'association a organisé 3 formations juridiques, 2 ateliers pour le personnel salarié et le personnel cadre des compagnies genevoises qui ont permis de sensibiliser 64 professionnel·les à cette thématique. L'association s'est par ailleurs dotée d'une personne de confiance entreprise via un contrat tripartite avec Safe Spaces Culture et son mandataire la Clinique du travail.

Dépliant d'information et de ressources & page web dédiée à la santé au travail

Fort de son succès, le dépliant de prévention du harcèlement publié en français et concernant la Suisse Romande a été édité en allemand (avec ressources adaptées à la Suisse-allemande) et en italien (avec ressources adaptées au Tessin) avec le concours de trois nouveaux partenaires.
Ces deux nouvelles versions ont été diffusées dans toute la Suisse avec le concours de la faîtière nationale Danse Suisse et via les annexes du dépliant "voilà l'artiste" de Action Intermittence.

Danse & Parentalité

Dans le cadre de leur engagement pour les professionnel·les de la danse, les Rencontres professionnelles de danses Genève en collaboration avec leurs partenaires vaudois et fribourgeois – l'Association vaudoise de danse contemporaine (AVDC) et Action-Danse Fribourg – ont collaboré pour examiner de près la relation entre la carrière artistique et la parentalité. Cette réflexion a soulevé des interrogations fondamentales quant à l'impact de la parentalité et du soin de manière plus large sur la trajectoire professionnelle des danseur·euse·s, ainsi que sur les différentes manières de concilier les responsabilités parentales et artistiques.

Ce projet a permis un partage d'expérience et un temps de réflexion commune autour de bonnes pratiques à poursuivre et à inventer ainsi qu'une formation juridique à l'attention des professionnels. Ce sont environ 150 professionnels qui se sont investis sur les différentes étapes de travail. Un document de recommandations devrait voir le jour en 2025.

Recommandations salariales

L'association a affiné ses recommandations en matière de grilles salariales à l'attention des employeurs et pour information auprès des saalriés: https://www.rp-geneve.ch/sections/dossier-1
Les premières recommandations datent de 2016. Elles sont co-portées avec le SSRS (syndicat suisse romande du spectacle) ainsi que l'AVDC (association vaudoise pour la danse contemporaine

Permanence administrative

L'association conseille et sensibilise les employeurs comme les salariés du domaine de la danse quant à leurs droits et devoirs chaque mardi matin via sa permanence administrative et générale. Au besoin, elle réoriente vers ses partenaires ou fait appel à une membre du comité juriste et spécialiste en droit du travail.

3. Visarte Genève

Site travaildesartistes.ch

Fin 2023, Visarte Genève assure la diffusion du site travaildesartistes.ch, nouvelle plateforme composée d'un barème de rémunération et un contrat d'exposition personnalisable. En mars 2024, le groupe organise une soirée de présentation de la plateforme en ligne, rassemblant une cinquantaine de personnes du milieu artistique. Créé dans l'optique d'améliorer le financement des projets en arts visuels, notamment les budgets affectés aux rémunérations des artistes, ce site met à disposition un calculateur de rémunération, un contrat-modèle d'exposition et des ressources téléchargeables. Ces outils s'adressent aux artistes, curateur·ice·x·s, ainsi qu'aux structures et institutions privées et publiques d'accueil et/ou de subventionnement ayant des relations de travail avec des artistes dans le domaine des arts visuels.

Formation professionnelle
La formation est destinée à accompagner les artistes membres et non membres dans la régularisation de leur travail et a pour but de renseigner sur les différents moyens d'accéder à des statuts permettant de déclarer ses revenus et d'exercer sa pratique artistique dans le cadre légal prévu par la loi sur le travail.

Pôle de compétences

Zoé Aubry (Visarte) a présenté un projet de pôle de compétences visant à mutualiser des espaces de travail, de formation et de permanence. L'idée est d'articuler un cadre lisible pour la Ville et le Canton.

4. FGMC

Musique & parentalité

Inspirée par la démarche des faîtières du milieu de la danse, la FGMC a choisi de se pencher sur les enjeux spécifiques rencontrés par les parents actif·ves dans le milieu des musiques de création. En 2024, le groupe de travail a initié une collaboration avec le Festival Les Créatives et le Théâtre de la Comédie pour organiser une exposition photographique intitulée *Scène de famille*. Cette exposition présentait des portraits de musicien·nes-parents avec leurs enfants, réalisés par le photographe genevois Nicolas Spühler. Le vernissage de cette exposition a été accompagné d'une table ronde au Théâtre de la Comédie intitulée *Artiste & parent : un double défi*, modérée par Vanessa Cojocaru, créatrice du podcast féministe*Tea Room*. La FGMC poursuivra son travail sur cette problématique en 2025.

Étude sur les structures de production actives dans le domaine des musiques de création à Genève

La FGMC a lancé en août 2024 une étude inédite sur les structures de production actives dans le champ des musiques de création à Genève, en collaboration avec le Professeur Marc Perrenoud – sociologue spécialiste des pratiques musicales à l'Université de Lausanne. La sociologue Magali Guillain a été mandatée pour conduire cette recherche, dont les résultats ont été publiés en janvier 2025 avec des recommandations de la FGMC. Rapport de recherche sur les structures de production dans le canton de Genève

Mobilisation autour du budget municipal et cantonal

En 2024, la FGMC a poursuivi son engagement politique en faveur d'une meilleure dotation publique pour les musiques actuelles, tant au niveau municipal que cantonal. Ce travail s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 2020 qui avaient permis d'obtenir plusieurs avancées significatives, dont une augmentation du fonds de soutien à la création de la Ville de Genève, portant ce dernier à un total de CHF 689'560.

Services aux membres

Des membres de la FGMC se tiennent à disposition pour répondre à toutes les interrogations relatives à la profession de musicien·ne. Ces permanences sont assurées une à deux fois par mois et alternent entre des rencontres en visioconférence et en présentiel au Bureau des Compagnies au Théâtre du Grütli.

Face aux difficultés rencontrées dans le milieu professionnel, la FGMC a lancé en 2024 une hotline confidentielle à destination des musicien·nes genevois·es. L'objectif est double : écouter et documenter

les cas signalés, mais aussi favoriser l'émergence de solutions concrètes pour améliorer les conditions de travail.

Prises de position

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), la FGMC a pris part, en septembre 2024, à la consultation publique relative à son règlement d'application. À travers sa réponse, la FGMC a tenu à rappeler plusieurs éléments essentiels pour que ce règlement puisse répondre aux besoins des acteur·ices actif·ves dans le domaine des musiques de création.

Pour une liste complète et de plus amples informations sur les actions menées par la FGMC en 2024, veuillez consulter son rapport d'activité disponible au lien ci-contre :

https://musiquesdecreation-ge.ch/informations/

5. Action Intermittence

Les préoccupations majeures pour Action Intermittence sont depuis sa naissance en 1997, la sensibilisation concernant les droits et devoirs en matière de loi du travail et des assurances sociales ainsi que la lutte contre la précarité.

En 2023, grâce à un soutien spécifique du Canton de Genève et de l'Office fédéral de la culture dans le cadre d'un Fonds de transformation, le projet « Voilà l'artiste ! » voit le jour. Ce projet s'articule autour d'une grande campagne d'information qui s'appuie sur plusieurs outils de communication, notamment, un dépliant dans les quatre langues nationales comportant des informations sur les statuts, la législation, les assurances sociales, un lexique, des affiches, un clip vidéo, etc… Ce projet dépasse le cadre d'Action Intermittence et de la région genevoise : il possède une portée nationale. Le lancement de la campagne a eu lieu en septembre 2023, durant le festival de la Bâtie.

En 2024, afin de lutter contre la précarité grandissante des acteurices culturelles, Action Intermittence procède à l'indexation du salaire déterminant qui n'avait pas été réévalué depuis la création du dispositif du Fonds d'encouragement à l'emploi des personnes salariées intermittentes Genevoise (FEEIG). Pour mémoire, dès 1998, Action Intermittence instaure un dispositif rigoureux qui encadre précisément les salaires grâce à un soutien qui n'intervient que lorsque les conditions cadres sont remplies. Un règlement d'application cible les personnes intermittentes en situation de précarité en leur permettant des contrats aux normes en vigueur. Le règlement prévoit un mécanisme incitatif qui accorde une majoration financière aux employeureuses versant des cotisations LPP dès le premier franc de salaire.

IV. Finances FRACG 2024

En 2023-2024, la FRACG est au bénéfice d'un soutien du Département de la cohésion sociale (10'000 CHF), suite à la mise en place du nouveau dispositif d'aide aux organisations professionnelles. Comme mentionné au point 6.1 des conditions d'octroi, la FRACG est conviée durant la période de soutien pour un état des lieux sur ses activités, des prestations fournies à ses membres et des éventuels besoins rencontrés.

Le 12 juin 2024, la FRACG a soumis un bilan intermédiaire sur le soutien aux organismes professionnels du canton.

En termes de produits, la FRACG bénéficie des cotisations de ses membres, à hauteur de 150 CHF pour 2023-2024. Les remboursements et attestations sont régularisés avant la fin de l'année 2024. La cotisation pour 2025 est fixée à 500 CHF pour chaque entité.

V. Année à venir

Une souplesse est maintenue concernant les modalités de rémunérations concernant les présences aux séances pour que chacun·e puisse choisir - à l'avenir - ce mode de rémunération ou non afin de pouvoir s'adapter également à l'évolution de la structure.